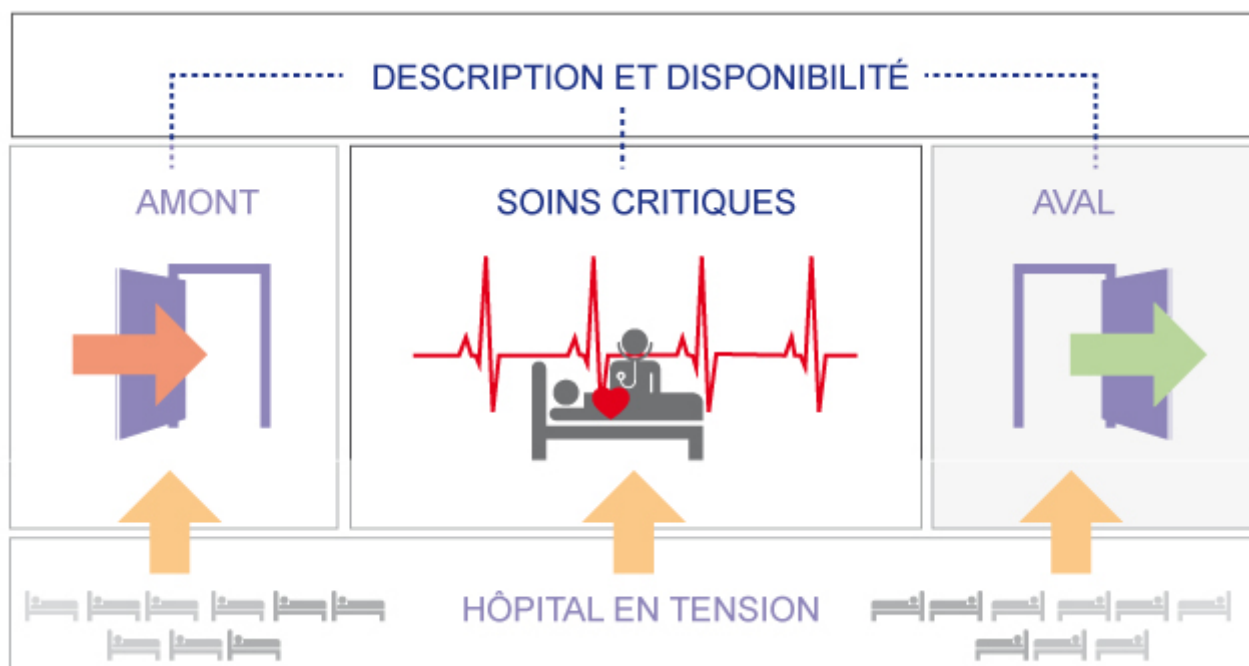


NOM DOCUMENT	RECOMMANDATION RÉGIONALE_BPF_SOINS CRITIQUES_DESCRIPTION ET DISPONIBILITÉ		
TYPE	Bonne pratique fondamentale <input checked="" type="checkbox"/>	Procédure <input type="checkbox"/>	
Rédacteur	Jean-Pierre Auffray Véronique Bès	Fonction :	Animateur Chargée de mission
Organisation OU établissement	Groupe régional PACA Soins Critiques		
Statut	Validé <input checked="" type="checkbox"/>	Proposé / non validé <input type="checkbox"/>	
Date	Mai 2015	Version :	V1.0
Résumé	Le document présente la description de l'offre de soins en soins critiques et l'inventaire de la disponibilité des lits dans le ROR.		
Mots clés	Disponibilité Soins critiques, Spécificités Soins critiques, ROR		



SOMMAIRE

1. OBJECTIF.....	3
2. PROFESSIONNELS DE SANTÉ CONCERNÉS.....	3
3. RÉGLEMENTATION.....	3
4. PRINCIPES.....	3
5. DESCRIPTION DE L'OFFRE DE SOINS EN SOINS CRITIQUES ADULTES	4
6. DÉCLARATION DE LA DISPONIBILITÉ DES LITS EN SOINS CRITIQUES ADULTES.....	5
7. GLOSSAIRE.....	5
8. ANNEXE 1 : Groupe régional SOINS CRITIQUES ADULTES.....	6

1. OBJECTIF

L'objectif de ce document est de décrire les bonnes pratiques fondamentales (BPF) à mettre en œuvre pour mieux décrire l'offre de soins en soins critiques adultes.

Les préconisations portent sur l'amélioration de la description des spécificités de chaque unité de soins critiques ainsi que sur l'amélioration de la déclaration de leur disponibilité en lits, dans le but d'optimiser le placement des patients nécessitant un lit en soins critiques.

2. PROFESSIONNELS DE SANTÉ CONCERNÉS

- CADRE DE SANTE
- DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT ou son REPRÉSENTANT
- GESTIONNAIRE DE LITS
- MÉDECIN RESPONSABLE DE L'UNITÉ DE SOINS CRITIQUES
- MÉDECIN RÉGULATEUR
- MÉDECIN URGENTISTE
- RÉFÉRENT ROR ÉTABLISSEMENT
- RÉFÉRENT ROR UNITÉ

3. RÉGLEMENTATION

- Décret n° 2002-466 du 5 avril 2002 relatif aux conditions techniques de fonctionnement auxquelles doivent satisfaire les établissements de santé pour pratiquer les activités de réanimation, de soins intensifs et de surveillance continue et modifiant le code de la santé publique (3^{ème} partie : Décrets simples)
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000585557&fastPos=1&fastReqId=119808037&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>
- Circulaire DHOS/SDO n° 2003-413 du 27 août 2003 relative aux établissements de santé publics et privés pratiquant la réanimation, les soins intensifs et la surveillance continue
<http://www.sante.gouv.fr/fichiers/bo/2003/03-45/a0453485.htm>
- SROS-PRS PACA.
http://www.ars.paca.sante.fr/fileadmin/PACA/Site_Ars_Paca/Projet_regional_de_sante/Schemas/SROS/revision_sros_prs_022013/Revision_SROS_PRS_Paca_2012-2016_arspaca_27122013.pdf

4. PRINCIPES

Toute activité de soins critiques, spécificités et disponibilités, doit être connue de l'ensemble des professionnels de santé en temps réel et de la façon la plus précise possible.

Les demandeurs de lits de soins critiques (médecins régulateurs, médecins urgentistes, autres professionnels de santé) prennent en compte ces données pour permettre une bonne adéquation entre le profil du patient et le plateau technique.

5. DESCRIPTION DE L'OFFRE DE SOINS EN SOINS CRITIQUES ADULTES

QUI : DIRECTEUR, MÉDECIN RESPONSABLE DE L'UNITÉ DE SOINS CRITIQUES, RÉFÉRENT ROR ÉTABLISSEMENT, RÉFÉRENT ROR UNITÉ

RECOMMANDATIONS

- Les référents tiennent à jour et renseignent dans le ROR la description de leurs unités et de leur environnement technique.
- Les référents décrivent les spécificités et le volume de leur activité.

CHAMPS DE DESCRIPTION

- Nom de l'unité (Dénomination locale)
- Type de l'unité (NA)
- Nom de l'établissement
- Nom du pôle
- Discipline
- Nombre de lits
- Nombre de places (NA)
- Poste de déchoquage (poste supplémentaire aux lits déclarés)
- Code unité médicale
- Modalités d'accès (NA)
- Accueil des urgences (NA)
- Hospitalisation directe = OUI
- Télétransmission des données
- Informations complémentaires
- Horaires d'accueil du public
- Horaires de fonctionnement
- Patientèles
- Autre patientèle
- Spécialités (NA)
- Équipements spécifiques = en dehors de l'équipement réglementaire nécessaire au fonctionnement de l'unité (NA)
- Activités de soins (compétences spécifiques) (NA)
- Qualification des locaux d'hospitalisation
- Antidotes (NA)
- Lits spécialisés (NA)
- Coordonnées
- Accessibilités (NA)
- Ajout de pièces jointes

CHAMPS DE DESCRIPTION à développer

- Diagnostics par groupe de pathologie à l'admission (activité annuelle : choix des 5 principaux groupes en spécifiant le nombre ou valeur absolue et le % d'activité).
- Actes spécifiques dans l'unité : expérience dans les pathologies spécifiques et rares.
- Actes spécifiques réalisés sur le plateau technique et leurs horaires de fonctionnement (PDSES).
- ~~Prises en charge non réalisables sur le site.~~

6. DÉCLARATION DE LA DISPONIBILITÉ DES LITS EN SOINS CRITIQUES ADULTES

QUI : SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MÉDECIN RESPONSABLE DE L'UNITÉ DE SOINS CRITIQUES en lien avec la DIRECTION (GESTIONNAIRE DE LITS, CADRE DE SANTÉ, ...)

RECOMMANDATIONS

- Les référents mettent à jour en temps "réel" (dans l'heure) la disponibilité des lits dans le ROR
- Il est réalisé un inventaire des lits libres
- Il est réalisé un inventaire des lits libérables
- Il est réalisé un inventaire des patients bloquants

CHAMPS DE DESCRIPTION

- lits disponibles (nomenclature du ROR)

CHAMPS DE DESCRIPTION à développer

- lits libérables
- patients bloquants
- lits fermés

7. GLOSSAIRE

- **CIM-10** : Classification Internationale des maladies
- **Lits libérables** : Patients ne nécessitant plus de soins en soins critiques
- **NA** : Non applicable à ce domaine
- **Patients bloquants** : Patients nécessitant la poursuite des soins spécialisés mais absence de structure d'aval adaptée ou disponible (patient inévitable, coma prolongé)
- **PDSSES** : Permanence des soins des Établissements de santé
- **ROR** : Répertoire Opérationnel des Ressources

8. ANNEXE 1 : Groupe régional SOINS CRITIQUES ADULTES

Un groupe régional SOINS CRITIQUES ADULTES a débuté ses travaux en novembre 2014 en région PACA à la demande de l'Instance Collégiale Régionale. Ce groupe s'est attaché à exploiter les documents existants et à proposer une organisation opérationnelle pour la région.

TITRE	NOM	PRÉNOM	FONCTION	ÉTABLISSEMENT
Professeur	AUFFRAY	Jean-Pierre	Animateur	AMU
Docteur	BAR	Christian	Chef de Service Urgences	CH BRIGNOLES
Professeur	BERNARDIN	Gilles	Réanimateur	CHU NICE
Docteur	BERTHET	Jean	Réanimateur	CHICAS GAP
Madame	BES	Véronique	Chargée de mission	ORU PACA
Docteur	BLANC	Michel	Réanimateur	HP CLAIRVAL
Médecin	BORNARD	Loïc	Réanimateur	CHU NICE
Professeur	BRUDER	Nicolas	Réanimateur	AP-HM TIMONE
Médecin	CALLIGE	Philippe	Urgentiste	CH AVIGNON
Professeur	CARLES	Michel	Réanimateur	CHU NICE
Docteur	CASTANIER	Mathias	Réanimateur	HÔPITAL EUROPÉEN
Docteur	COURANT	Pierre	Réanimateur	CH AVIGNON
Monsieur	DALMAS	Jean-Luc	Directeur	FEHAP
Docteur	DEBBAT	Karim	Réanimateur	CH ARLES
Docteur	DELAPIERRE	Laurence	Réanimateur	CH AVIGNON
Docteur	DELLA GUARDIA	Marc	Réanimateur	FHP (LES FLEURS)
Docteur	DELLAMONICA	Jean	Réanimateur	CHU NICE
Docteur	DONATI	Stéphane-Yannis	Réanimateur	CHITS STE MUSSE
Docteur	DONNADIEU	Patrick	Néphrologue	CH AVIGNON
Docteur	DUMONT	Marie-Claude	Conseiller Médical DGARS	ARS PACA
Docteur	ETTORI	Florence	Médecin	ARS PACA
Docteur	GARRY	Philippe	SAMU	SAMU 13
Professeur	ICHAÏ	Carole	Réanimateur	CHU NICE
Docteur	JOUTEL	Marylise	Réanimateur	PC LES FLEURS
Professeur	KAISER	Eric	Réanimateur	HIA STE ANNE
Professeur	KERBAUL	François	SAMU	SAMU 13
Monsieur	LAMOUREUX	Richard	Directeur	FHF
Professeur	LEONE	Marc	Réanimateur	AP-HM NORD
Professeur	MEAUDRE	Eric	Réanimateur	HIA STE ANNE
Docteur	MEYER	Stéphane	Urgentiste	CHI CAVAILLON
Docteur	PUGET	André	SAMU	SAMU 13
Professeur	ROCH	Antoine	Réanimateur	AP-HM NORD
Docteur	SEGHBAYAN	Jean-Marie	Réanimateur	HÔPITAL EUROPÉEN
Monsieur	VAILLANT	Xavier	Directeur	PC LES FLEURS
Docteur	VIUDES	Gilles	Directeur	ORU PACA